

Le ministre vient de communiquer aux organisations syndicales un projet d'arrêté concernant les programmes de mathématiques, de SVT et de physique-chimie du collège. Ce texte serait présenté au CSE d'Avril et entrerait en vigueur à compter de la rentrée prochaine pour les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} et à la rentrée 2008 pour ceux de 3^{ème}.

De nouveaux programmes ? Ou autre chose ?

Qu'est-ce qu'un programme national ? Jusqu'à présent c'est l'énoncé cohérent des notions d'une discipline dont l'étude est prévue dans une classe, et qui doivent être maîtrisés par les élèves, quel que soit l'établissement, sur tout le territoire national.

Or, ces « programmes » n'ont plus rien à voir avec cette conception. On lit dans l'introduction commune à l'ensemble des disciplines scientifiques du projet d'arrêté :

« Les programmes des disciplines scientifiques enseignés au collège sont rédigés de manière à mettre clairement en évidence leur articulation avec le « socle commun ». Leur écriture est « hiérarchisée » car elle identifie clairement ce qui relève du socle, et ce qui est du programme sans appartenir au socle. Cette présentation dessine deux cercles concentriques : le premier correspond au socle, cœur du programme ; le second est constitué des entrées qui l'enrichissent et le complètent. Elle permet aux enseignants de différencier les approches pédagogiques et les évaluations qui se rapportent à chacun de ces deux cercles, et contribue à une meilleure prise en charge de la gestion raisonnée des apprentissages. »

Seule, la partie du socle commun serait la partie exigible du programme, tout le reste deviendrait facultatif. Il n'y a plus un seul programme mais une multitude, autant que d'établissements, voire même de classes.

Des programmes vidés de leur contenu

Dès le préliminaire, la finalité du socle commun est définie ainsi : *« s'assurer qu'à la sortie du collège, à un moment où nombre d'élèves n'auront plus que peu, ou pas, d'occasions de recevoir un enseignement généraliste, chacun d'entre eux possède, de façon convenable, les bases de l'éducation, déclinées dans les grands champs de connaissance et de la réflexion »* (introduction commune à l'ensemble des disciplines scientifiques du projet d'arrêté).

En d'autres termes, le niveau requis en fin de 3^{ème} serait celui d'un élève qui ne peut continuer sa scolarité après le collège. Exagérons nous ?

Prenons l'exemple des mathématiques. La moitié du programme de 6^{ème} de mathématiques n'appartiendrait pas au socle commun, une bonne partie de ce programme ne serait exigé qu'en 5^{ème}. Par ricochet, plus de la moitié du programme de 5^{ème} ne serait plus exigible...

En bout de course, ce sont des pans entiers des mathématiques enseignées aujourd'hui qui disparaîtraient : trigonométrie, expression avec des lettres, résolution des équations... Le calcul ne devrait plus être maîtrisé que dans des situations concrètes. La maîtrise du raisonnement disparaîtrait : *« l'écriture formalisée d'une démonstration de géométrie n'est plus exigible du socle »* (introduction générale du projet de programme de mathématiques).

Le bilan est facile à faire : c'est l'alignement vers le bas, c'est un effondrement culturel programmé !

N'importe quel enseignant sera-t-il réputé compétent pour enseigner les mathématiques ou la physique-chimie ?

Les disciplines seraient amalgamées dans un « pôle scientifique » où l'enseignant de SVT, de physique-chimie et de mathématiques seraient interchangeables.

Mais ce n'est pas tout : ces « programmes » seraient maintenant complétés d'une annexe intitulée « thèmes de convergences » reliant toutes les disciplines, telles les mathématiques, la physique-chimie, les SVT, la géographie et l'éducation civique, l'éducation sportive, la technologie... Et chaque partie du cours serait mise en relation avec ces disciplines... Ainsi un enseignant d'histoire géographie ou d'EPS... ne pourrait plus refuser d'enseigner les mathématiques, la physique-chimie en justifiant qu'il n'y connaît rien.

Prenons par exemple la partie du cours de mathématiques de 3^{ème} sur « *les grandeurs composées, changements d'unités* » du projet. Le programme précise que pour le socle, le niveau requis se situe « *sur des situations de la vie courante, sur les unités et des nombres familiers à l'élève* ». Il ajoute des références à la SVT, la technologie, la géographie et la physique, (item « thèmes de convergence »). Ainsi un enseignant de ces disciplines pourrait remplacer le professeur de mathématiques à partir de ses propres exemples, tout en respectant le socle commun... Et si la notion exige des techniques spécifiques, il est alors prévu de faire appel à l'ordinateur (en faisant référence au B2i). Cette même démarche se retrouve dans tous les chapitres de mathématiques et de physique.

La grande majorité des élèves privés du droit au savoir, les professeurs privés de la possibilité d'enseigner

Il reviendrait aux projets d'établissement le soin de préciser, sous l'autorité du conseil pédagogique, les connaissances autres que celles du socle commun à enseigner, c'est la pulvérisation de tout le système national qui est organisée.

Qu'aura-t-on encore le droit ou la simple possibilité d'enseigner ?

Comment un élève pourra-t-il accéder au savoir que l'école publique ne lui dispensera plus ? Les familles qui en ont les moyens devront-elle payer ?

C'est tout le contraire de l'égalité républicaine.

Ces projets de programmes s'inscrivent dans la logique du décret De Robien que les enseignants rejettent

Ces projets planifient la polyvalence et la déqualification des professeurs, comme le prévoit le décret De Robien.

Pour le SNFOLC, ces projets des programmes doivent être retirés.

Plus que jamais, le Ministre doit abroger son décret. On ne peut attendre !

Les enseignants ont placé un grand espoir dans l'unité : il faut y répondre

Ils ont déjà montré leur détermination en faisant grève à plusieurs reprises. Il faut passer à une étape supérieure. Le SNFOLC fait sienne la proposition des organisations syndicales de l'académie de Créteil (SNES-FSU, SNFOLC, SUNDEP, SNETAA-EIL, SNUEP-FSU, CGT Educ'Action, SNCL, CNGA, SNALC) adoptée le 19 mars :

« Si le 20 mars au soir, le ministre De Robien n'annonce pas qu'il a enfin compris et qu'il abroge son décret, nous nous prononçons, en nous tournant vers l'intersyndicale nationale, pour l'organisation sans délai d'une étape supérieure et proposons une montée nationale au ministère avec jour de grève. »

Le SNFOLC appelle les enseignants et les organisations syndicales à reprendre cette proposition à tous les niveaux : dans tous les lycées et collèges, les départements et nationalement.